



Stage d'animateur de l'activité canicross de la SCC (AAC)

Référentiel

Le contenu de la formation animateur de l'activité canicross permet au stagiaire d'apprendre les bons gestes techniques. il est capable d'encadrer des séances de canicross et d'apporter des réponses aux questions du pratiquant au sujet du canicross.

- Durée : Un jour
- Nombre de stagiaires au maximum : 30 personnes
- Intervenants : Un formateur canicross CNEAC

Pré requis :

- Avoir 18 ans révolus à la date de l'inscription à ce stage
- Avoir une licence CNEAC de l'année en cours

PROGRAMME DU STAGE

- Programme
- Accueil au sein d'un club
- Consignes et présentation des matériels
- Le règlement du canicross de la SCC
- Organisation d'une course
- Simulation d'une séance d'entraînement dans un club

Evaluation

- Bilan du stage
- Validation lors d'une course sous le contrôle d'un directeur de course / d'un entrainement canicross avec un moniteur de canicross ou un intervenant canicross

Rappel

- Tout club affilié à une Canine Territoriale peut organiser ce stage CNEAC
- Prendre contact avec le groupe de travail canicross pour les modalités d'organisation.
- Transmettre la demande d'organisation au CTT pour validation